



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 19
présents 15
votants 17

Le lundi 27 mai 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

DELIBERATION

N° 123/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, Michel BRAUN.

ABSENTS : Julia BONNET, Jérôme BOUERI, André IPERT, Danielle GASTALDI

OBJET :

Décision modificative n° 3 –
Budget principal

ONT DONNÉ POUVOIR : Julia BONNET à Karine BOETTI, Danielle GASTALDI à Michel BRAUN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe

Madame Audrey ROSSI informe de la nécessité de prendre une décision modificative au budget principal à la demande du Service de Gestion Comptable de Menton.

Il y a donc lieu en conséquence d'effectuer les opérations budgétaires suivantes :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap) – Fonction - Opération	Montant
739221 (014) – FNGIR	+26.304,00€	75888 (75) – Autres produits divers de gestion courante	+26.304,00 €
Total dépenses	26.304,00 €		26.304,00 €

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap) – Fonction - Opération	Montant
673 (67) – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+26.000,00€	75888 (75) – Autres produits divers de gestion courante	+26.000,00€
Total dépenses	26.000,00 €		26.000,00 €

Ce transfert au profit du compte 673 a notamment été rendu nécessaire suite à la demande du Service de Gestion Comptable de Menton d'annuler deux titres sur les exercices 2020 et 2021 d'un montant total de 25.000,00 € pour des raisons de régularisation d'écritures comptables.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE



Pour copie conforme

Le Maire.



Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

